

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE HAUTEURS

Règlement graphique
1 / 5 000

Modification simplifiée n°2

27 juin 2024

HAUTEURS MAXIMALES DES CONSTRUCTIONS en zones U (à l'exception de la zone UV) et AU

 9m au faitage pour toitures pentes, 7 m au faitage pour toitures terrasses

 12m au faîtage pour toitures pentes, 10m au faîtage pour toitures terrasses

 15m au faitage pour toitures pentes, 13m au faitage pour toitures terrasses

 18m au faitage pour toitures pentes, 16m au faitage pour toitures terrasses

